

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'EAU POTABLE Année 2020

Syndicat Rhône Ventoux

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
 LES CHIFFRES 2020 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU PO	OTABLE4
I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	 5
A. Présentation du Service	
1. Territoire desservi	
2 Recensement de la population	
3 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource	
3.1 La production	
3.2 Importation	
4 Nombre d'usagers	
5 Volumes vendus	
5.1 Volumes facturés par commune	
5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés	
5.3 Volumes exportés	
7. Patrimoine	
B. Les indicateurs de performance	
II- LES INDICATEURS FINANCIERS	20
A. Tarification de l'eau et recettes d'exploitation	20
1. Présentation générale	
2. Facture type pour 120 m3 consommés	
3. Recettes d'exploitation.	25
B. Financement des investissements	26
1. Montants financiers des travaux réalisés	
2. Recettes d'investissement	28
3. Les branchements plomb	
4. Eléments relatifs à la dette	29
C. Actions de solidarite et de cooperation	30
III- LES INDICATEURS FINANCIERS DE GIGONDAS	
A. Tarification de l'eau et recettes d'exploitation	33
1. Présentation générale	
2. Facture type pour 120 m3 consommés	
3. Recettes d'exploitation	
B. Financement des investissements	37
1. Montants financiers des travaux réalisés	
2. Recettes d'investissement	
3. Eléments relatifs à la dette	37

ANNEXE: Note d'information de l'Agence de l'Eau RMC : Redevances et aides de l'Agence de l'Eau



PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions règlementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2021 (articles L.2224-5, D.22224-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable des usagers des communes qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans.

DEFINITION:

La Délégation de Service Public ou Affermage: les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.

La Régie: La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

La commune de GIGONDAS a transféré sa compétence eau au syndicat Rhône Ventoux à compter du 1^{er} janvier 2020. Le mode de gestion de ce service est la Régie, une convention de prestation de service avec la mairie a été passée pour assurer les principales missions d'exploitation.

La commune de MALAUCENE a également transféré au syndicat sa compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2020. L'exploitation du service eau potable de la commune de Malaucène fait l'objet d'un contrat avec la SAUR datant du 1^{er} janvier 2009 et dont l'échéance arrivera le 31 décembre 2020.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.



LES CHIFFRES 2020 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

188 087

habitants desservis

Donnée non disponible pour Gigondas

143

branchements

en plomb remplacés en 2020 14 761 232

m3 prélevés

km

1 748,75

de réseau

70,37 %

de rendement de réseau

78 760

usagers

74,58 % pour le Mont Serein

72,27 % pout Malaucène

Donnée non disponible pour Gigondas

37Communes adhérentes



I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. PRESENTATION DU SERVICE

1. TERRITOIRE DESSERVI

CARTE DE REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES 37 COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT RHONE VENTOUX AU 31 DECEMBRE 2020





2 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le tableau ci-dessous récapitule les populations des communes ayant délégué leur compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Communes	
ALTHEN-DES-PALUDS	2 982
AUBIGNAN	7 282
BEAUMES-DE-VENISE	3 189
BEAUMONT-DU-VENTOUX	1 174
BÉDARRIDES	5 263
BÉDOIN	9 295
BLAUVAC	1 006
CARPENTRAS	30 696
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	2 678
CRILLON-LE-BRAVE	1 240
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	8 799
FLASSAN	893
GIGONDAS	467
LA ROQUE-ALRIC	247
LA ROQUE-SUR-PERNES	906
LAFARE	180
LE BARROUX	1 377
LE BEAUCET	651
LE PONTET	19 333
LORIOL-DU-COMTAT	2 697
MALAUCENE	2 896
MALEMORT-DU-COMTAT	2 418
MAZAN	7 336
MÉTHAMIS	924
MODÈNE	653
MONTEUX	13 409
MORMOIRON	2 876
PERNES-LES-FONTAINES	11 693
SAINT-DIDIER	2 683
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	314
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	750
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	5 506
SORGUES	19 534
SUZETTE	281
VEDÈNE	12 248
VENASQUE	2 103
VILLES-SUR-AUZON	2 575
TOTAL	188 554

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).



3 Nature des ressources utilisées et volumes preleves sur chaque ressource

3.1 La production

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent. Elles sont regroupées à travers la terminologie de " Service " et l'on retrouve :

- le Bas (du Pontet à Monteux) et Moyen Service (Châteauneuf du Pape, Loriol du Comtat, Pernesles-Fontaines)
- le Haut Service (communes restantes)
- la commune de Beaumont du Ventoux
- le Mont Serein
- Gigondas
- Malaucène

Les ressources en eau du Syndicat Rhône Ventoux se répartissent en deux groupes :

Les captages (puits et forages)

Ces ouvrages se différencient suivant leur diamètre et leur profondeur et représentent environ 98% de la production totale du Syndicat Rhône Ventoux.

La plupart sont implantés dans la nappe d'accompagnement du Rhône. Ils sont regroupés en trois champs captants :

- ♦ Rive Gauche du Rhône : lieu-dit La Jouve, à Sorgues : 10 forages regroupés. Cependant, seuls 4 sont exploités en raison des problèmes rencontrés avec la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe issue de l'activité de la SNPE.
- ♦ Rive Droite du Rhône : Ile de la Barthelasse, à Avignon : 4 forages. Ces ouvrages sont également en partie affectés de la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe et sont traités par l'usine à charbon actif.

- Ile de la Motte, à Villeneuve : 8 forages dont 6 en activité.

Leur régime hydraulique est en "nappe libre", dans des formations grossières à forte perméabilité. Ils sont directement influencés par l'étiage du fleuve.

Les autres sont quant à eux situés sur des nappes sédimentaires dites « profondes » établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé :

- ♦ Grès de Meyras (Aubignan) : 2 forages
- ♦ Les Sablons (Mormoiron) : 2 forages
- Basses Pessades, Giardini, Les Blaches (Bedoin): 3 forages dont deux en activité.
- ♦ Ravin du Rieu (Venasque) : 1 forage
- ♦ Sainte Marguerite, Vallat du Plan (Beaumont du Ventoux) : 2 forages
- ♦ Le captage le forage de Veaux et le forage Pie Martin (Malaucène) : 2 forages
- ♦ Les Forages de Sainte Anne (commune de Gigondas) : 2 forages

Les sources



Leur présence est significative dans les zones « *chahutées* » (collines et montagnes). Leur productivité est variable et peut dépendre de la pluviométrie sur le bassin versant, ce qui se traduit dans les évolutions des volumes prélevés.

Il en existe neuf sur le périmètre du Syndicat :

- ♦ Sainte Baudille (Le Barroux)
- ♦ Bélézy (Bedoin)
- ♦ Anrès (Lafare)
- ♦ Les Sablons (Mormoiron)
- ♦ Saint Barthélémy (Pernes les Fontaines)
- ♦ Le Bout du Monde (Beaumont du Ventoux)
- ♦ La Gillarde (St Léger du Ventoux pour le service du Mont Serein)
- ♦ Le Groseau/Saint martin (Malaucène)
- ♦ Source des Flôrets (Gigondas)

Indication du volume mis en distribution pour chaque ressource :

Sites de production	2019 (m3)	2020 (m3)	Évolution 2019/2020 en %
Forages Les Grès de Meyras	170 981	292 004	70,78%
Forage Ste Marguerite	0	0	/
Source du Bout du Monde	28 165	20 690	-26,54%
Forage Vallat du Plan	120 360	91 395	-24,07%
Forage Giardini	526 598	515 425	-2,12%
Forage Basses Pessades	833 960	834 452	0,06%
Forage Les Blaches	18	0	-100,00%
Source de Bélézy	18 725	42 928	129,26%
Source Anres	45 939	20 854	-54,61%
Source Ste Baudille	111 261	99 489	-10,58%
Ressources Les Sablons	747 869	749 612	0,23%
Source St Barthélémy	563 754	556 906	-1,21%
Champs Captant La Jouve La Jouve	11 684 826	10 877 362	-6,91%
Forage Ravin du Rieu	81 966	91 788	12%
Forages Les Gres de Meyras	170 981	292 004	70,78%
Forage Ste Marguerite	0	0	/
La Gillarde	8 932	8 938	0,07%
Malaucène	421 510	413 854	-1,81%
Gigondas	132 715	143 054	7,8%
Total	15 497 561	14 758 751	-4,78%



Importation

984 m3 d'eau potable ont été achetés au Hameau des Crottes à Beaumes de Venise. En effet, un petit nombre d'usagers est desservi par le service d'eau potable du syndicat Rhône Aygues Ouvéze. Pour les communes de Gigondas et Malaucène, aucun volume n'a été importé.

4 Nombre d'usagers

Communes	Nombre d'usagers	Evolution 2019/2020 en %
ALTHEN-DES-PALUDS	1 315	3%
AUBIGNAN	2 418	3%
BEAUMES-DE-VENISE	1 406	2%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	288	3%
BÉDARRIDES	2 251	2%
BÉDOIN	2 273	1%
BLAUVAC	350	2%
CARPENTRAS	15 060	2%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	1 162	2%
CRILLON-LE-BRAVE	364	0%
ENTRAIGUES-SUR-LA- SORGUE	3 938	2%
FLASSAN	303	0%
GIGONDAS	428	0%
LA ROQUE-ALRIC	73	-3%
LA ROQUE-SUR-PERNES	264	5%
LAFARE	79	1%
LE BARROUX	461	1%
LE BEAUCET	164	1%
LE PONTET	7 614	1%
LORIOL-DU-COMTAT	975	1%
MALEMORT-DU-COMTAT	958	3%
MALAUCENE	1809	1%
MAZAN	3 011	2%
MÉTHAMIS	290	1%
MODÈNE	232	6%
MONTEUX	5 646	3%
MORMOIRON	1 051	2%
PERNES-LES-FONTAINES	4 976	2%
SAINT-DIDIER	1 169	2%
SAINT-HIPPOLYTE-LE-	97	1%
GRAVEYRON		
SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS	303	1%
SAINT-SATURNIN-LÈS- AVIGNON	2 363	3%
SORGUES	8 850	2%
SUZETTE	98	0%



VEDÈNE	5 356	0%
VENASQUE	553	4%
VILLES-SUR-AUZON	812	1%
TOTAL	78 760	2ù

5 Volumes vendus

5.1 Volumes facturés par commune

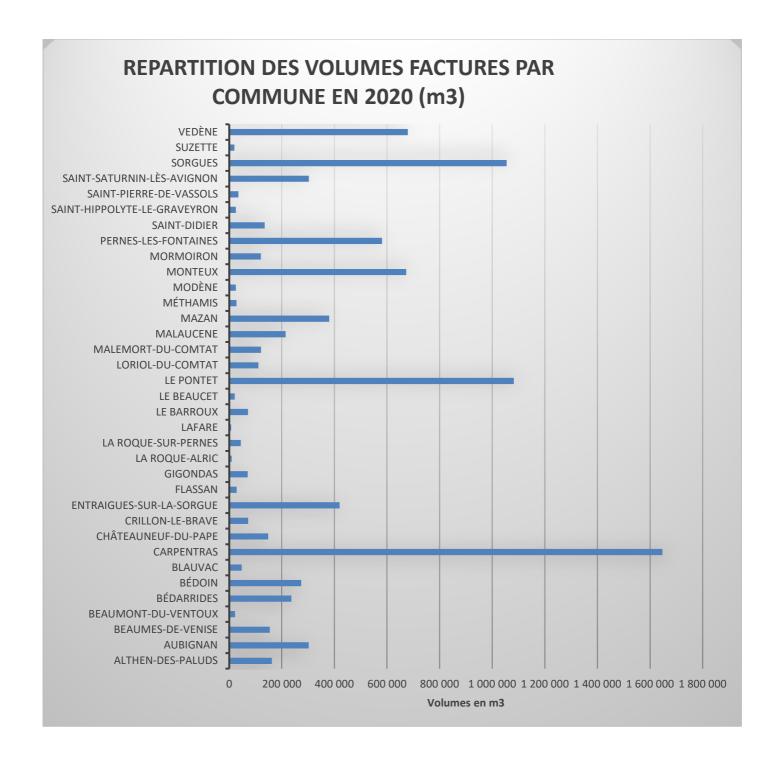
COMMUNES	2019 (en m3 proratisé)	2020 (en m3 proratisé)	EVOLUTION 2019/2020 (en %)
ALTHEN-DES-PALUDS	152 018	162 232	7%
AUBIGNAN	288 168	302 016	5%
BEAUMES-DE-VENISE	144 344	154 061	7%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	18 751	22 239	66,8%
BÉDARRIDES	193 859	236 498	22%
BÉDOIN	283 506	273 797	-3%
BLAUVAC	44 106	47 513	8%
CARPENTRAS	1 623 201	1 647 216	1%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	147 665	148 239	0%
CRILLON-LE-BRAVE	68 854	72 150	5%
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	450 517	419 757	-7%
FLASSAN	31 210	28 345	-9%
GIGONDAS	NC	70 463	/
LA ROQUE-ALRIC	9 396	9 495	1%
LA ROQUE-SUR-PERNES	41 478	44 399	7%
LAFARE	15 615	7 862	-50%
LE BARROUX	76 596	71 657	-6%
LE BEAUCET	20 912	20 765	-1%
LE PONTET	1 190 144	1 081 823	-9%



LORIOL-DU-COMTAT	125 708	111 090	-12%
MALEMORT-DU-COMTAT	114 465	120 543	5%
MALAUCENE	240 961	214 464	-11%
MAZAN	302 284	380 181	26%
MÉTHAMIS	30 568	27 676	-9%
MODÈNE	26 710	25 355	-5%
MONTEUX	715 098	673 287	-6%
MORMOIRON	126 996	120 084	-5%
PERNES-LES-FONTAINES	590 860	581 018	-2%
SAINT-DIDIER	142 619	135 006	-5%
SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON	25 553	25 504	0%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	33 441	35 144	5%
SAINT-SATURNIN-LÈS- AVIGNON	262 349	302 845	15%
SORGUES	1 054 698	1 054 444	0%
SUZETTE	18 783	19 512	4%
VEDÈNE	694 364	679 171	-2%
VENASQUE	90 002	83 692	-7%
VILLES-SUR-AUZON	75 275	75 415	0%
TOTAL	9 465 657	9 484 958	0,20%

Sur la commune de LAFARE, plusieurs fuites importantes après compteur en 2019 ont été détectées, ce qui explique le volume facturé important sur la commune en 2019.





5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

Il n'existe qu'une seule catégorie d'abonnés, à savoir les domestiques et assimilés.

5.3 Volumes exportés

4 400 m³ d'eau potable ont été exportés pour un des quartiers de Morières les Avignon.

Pour la commune de Malaucène, 580 m3 ont été exportés.

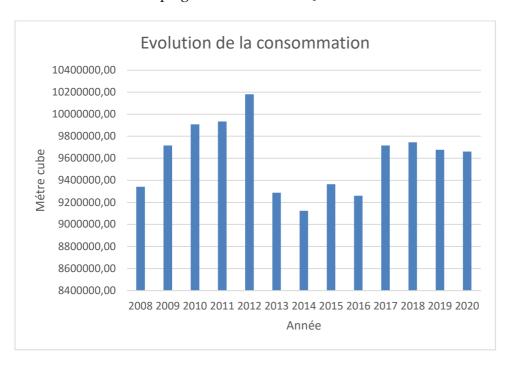
Pour la commune de Gigondas, aucun volume n'a été exporté.



6. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

	En m3	2019	2020	Malaucène	Gigondas
A	Volumes facturés dans l'année	9 116 281	9 199 163	214 464	70 463
В	Volumes gratuits	0	0	0	0
С	Volumes dégrevés	398 424	287 717	NC	NC
D	Volumes fraude constatée	0	0	0	0
E	Volumes sans comptage	162 997	174 722	56 200	NC
A+B+C+D+E	Volumes consommés	9 677 702	9 661 602	NC	NC

Les volumes sans comptage sont définis de façon contradictoire.



7. Patrimoine

	2019	2020
Linéaire réseaux (en km)	1 648,15	1 748,75
Nombre d'ouvrages de production	14	20
Nombre de réservoirs	61	62
Nombre de cuves	83	83
Capacité de stockage des réservoirs en m³	41 822	46 610
Nombre de branchements	75 191	77 891

Le nombre de branchements indiqués est issu d'une comptabilisation clientèle et correspond au nombre de clients actifs au 31 décembre de l'année.



Nombre de branchements par commune

AUBIGNAN 2 373 19 BEAUMES-DE-VENISE 1 381 88 BEAUMONT DU VENTOUX 284 00 VENTOUX BEDARRIDES 2 226 00 BEDOIN 2 270 34 BLAUVAC 350 00 CARPENTRAS 14 878 665 CHATEAUNEUF-DU-PAPE 151 47 CRILLON-LA-BRAVE 365 00 ENTRAIGUES 3 862 225 FLASSAN 306 00 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 00 LAFARE 78 00 LAFARE 78 00 LAFARE 78 00 LE BAUCET 164 00 LE BONTET 7580 555 LORIOL-DU-COMTAT 966 00 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 00 MODENE 221 00 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1 040 00 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 372 155 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 372 155 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 372 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 5UZETTE 99	COMMUNES	ACTIFS	EN PLOMB
BEAUMES-DE-VENISE 1 381 88 BEAUMONT DU 284 00 VENTOUX 284 00 BEDORRIDES 2 226 00 BEDOIN 2 270 34 BLAUVAC 350 00 CARPENTRAS 14 878 6655 CHATEAUNEUF-DU-PAPE 151 47 CRILLON-LA-BRAVE 365 00 ENTRAIGUES 3 862 2255 FLASSAN 306 00 GIGONDAS 361 77 LA ROQUE ALRIC 76 00 LAFARE 78 00 LAFARE 78 00 LAFARE 78 00 LAFARE 78 00 LE BEAUCET 164 00 LE PONTET 7580 555 LORIOL-DU-COMTAT 966 00 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 00 METHAMIS 289 00 MODENE 221 00 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1 040 00 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 8 722 155 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 266 GRAVEYRON 50 SUZETTE 99 00 SUZETTE 99 00	ALTHEN-DES-PALUDS	1 299	0
BEAUMONT DU VENTOUX BEDARRIDES 2 226 BEDOIN 2 270 34 BLAUVAC 350 CARPENTRAS 14 878 665 CHATEAUNEUF-DU- PAPE CRILLON-LA-BRAVE 365 ENTRAIGUES 3 862 ENTRAIGUES 3 862 ENTRAIGUES 3 862 ENTRAIGUES 60 CIGONDAS 161 CA ROQUE ALRIC CA ROQUE ALRIC CA ROQUE-SUR-PERNES 164 CE BARROUX 165 CE BEAUCET 164 CE BONTET 17 580 TORIOL-DU-COMTAT MALAUCENE 1 809 MALEMORT MALAUCENE 1 809 MALEMORT MAZAN 2 989 METHAMIS 289 MODENE 221 MONTEUX 5 518 MORMOIRON 1 040 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON SUZETTE 99 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	AUBIGNAN	2 373	19
VENTOUX 284 0 BEDARRIDES 2 226 0 BEDOIN 2 270 34 BLAUVAC 350 0 CARPENTRAS 14 878 665 CHATEAUNEUF-DU-PAPE 1 151 47 CRILLON-LA-BRAVE 365 0 ENTRAIGUES 3 862 225 FLASSAN 306 0 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 0 LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7 580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1 809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 MOTHUX 5 518 215 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0	BEAUMES-DE-VENISE	1 381	8
VENTOUX BEDARRIDES 2 226	BEAUMONT DU	204	0
BEDOIN 2270 34 BLAUVAC 350 0 CARPENTRAS 14 878 665 CHATEAUNEUF-DU- PAPE 365 0 ENTRAIGUES 365 0 ENTRAIGUES 3862 2255 FLASSAN 306 0 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 0 LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7580 555 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 2115 MORMOIRON 1040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS 8722 155 SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON 5UZETTE 99 0		284	U
BLAUVAC 350 0 CARPENTRAS 14 878 665 CHATEAUNEUF-DU-PAPE 155 47 PAPE 365 0 ENTRAIGUES 365 0 ENTRAIGUES 3862 225 FLASSAN 306 0 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 0 LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7580 555 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 8722 155 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYON 506 0 SUZETTE 99 0		2 226	0
CARPENTRAS CHATEAUNEUF-DU- PAPE CRILLON-LA-BRAVE GENTRAIGUES SAB62 ENTRAIGUES FLASSAN GIGONDAS GIGONDAS LA ROQUE ALRIC LA ROQUE-SUR-PERNES LE BARROUX LE BEAUCET LORIOL-DU-COMTAT MALAUCENE MALEMORT MALEMORT MAZAN 2989 METHAMIS MODENE MODENE MONTEUX MORMOIRON PERNES-LES-FONTAINES SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON SUZETTE 90 CESTASS MODENE 1151 47 47 47 47 47 47 47 47 47 4	BEDOIN	2 270	34
CHATEAUNEUF-DU- PAPE CRILLON-LA-BRAVE GRICLON-LA-BRAVE ENTRAIGUES FLASSAN GIGONDAS LA ROQUE ALRIC LA ROQUE ALRIC LA ROQUE-SUR-PERNES LE BARROUX LE BEAUCET LORIOL-DU-COMTAT MALAUCENE MALEMORT MAZAN MAZAN MODENE MODENE MONTEUX MONTEUX MONTEUX SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-PIERRE-DE- VASSOLS SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON SUZETTE 99 O MODENE 1151 47 47 47 47 47 47 47 47 47 4	BLAUVAC	350	0
PAPE 1151 47 CRILLON-LA-BRAVE 365 0 ENTRAIGUES 3 862 225 FLASSAN 306 0 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 0 LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7 580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1 809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 <td>CARPENTRAS</td> <td>14 878</td> <td>665</td>	CARPENTRAS	14 878	665
ENTRAIGUES 3 862 225 FLASSAN 306 0 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 0 LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT-DIDIER 1155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 5ORGUES 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 90 SUZETTE 99 0		1 151	47
FLASSAN 306 0 GIGONDAS 361 7 LA ROQUE ALRIC 76 0 LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 2215 MORMOIRON 1040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 5ORGUES 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 5UZETTE 99 0	CRILLON-LA-BRAVE	365	0
GIGONDAS LA ROQUE ALRIC LA ROQUE-SUR-PERNES 260 LAFARE REBARROUX LE BARROUX LE BEAUCET LORIOL-DU-COMTAT MALAUCENE MALEMORT MAZAN 2989 METHAMIS MODENE MONTEUX 5518 MORMOIRON PERNES-LES-FONTAINES AINT-PIERRE-DE-VASSOLS SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON SORGUES SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON SUZETTE 90 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	ENTRAIGUES	3 862	225
LA ROQUE ALRIC LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7 580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1 809 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 MODENE MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON SUZETTE 99 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FLASSAN	306	0
LA ROQUE-SUR-PERNES 260 0 LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 5ORGUES 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 5UZETTE 99 0	GIGONDAS	361	7
LAFARE 78 0 LE BARROUX 459 0 LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT DIDIER 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 5ORGUES 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 5UZETTE 99 0	LA ROQUE ALRIC	76	0
LE BARROUX LE BEAUCET LE PONTET LORIOL-DU-COMTAT MALAUCENE MALEMORT MAZAN MAZAN MODENE MODENE MONTEUX MORMOIRON PERNES-LES-FONTAINES SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON SORGUES SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON SUZETTE 90 55 LORIOL-DU-COMTAT 164 00 00 1809 00 1809 00 1809 00 1809 00 00 00 00 00 00 00 00 00	LA ROQUE-SUR-PERNES	260	0
LE BEAUCET 164 0 LE PONTET 7 580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1 809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 50RGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	LAFARE	78	0
LE PONTET 7 580 55 LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1 809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 00 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 50RGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	LE BARROUX	459	0
LORIOL-DU-COMTAT 966 0 MALAUCENE 1809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 00 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1040 00 PERNES-LES-FONTAINES 4914 187 SAINT DIDIER 1155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2316 00 SORGUES 8722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 00 SUZETTE 99 00	LE BEAUCET	164	0
MALAUCENE 1 809 0 MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	LE PONTET	7 580	55
MALEMORT 943 13 MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	LORIOL-DU-COMTAT	966	0
MAZAN 2 989 92 METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	MALAUCENE	1 809	0
METHAMIS 289 0 MODENE 221 0 MONTEUX 5518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	MALEMORT	943	13
MODENE 221 0 MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	MAZAN	2 989	92
MONTEUX 5 518 215 MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	METHAMIS	289	0
MORMOIRON 1 040 0 PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	MODENE	221	0
PERNES-LES-FONTAINES 4 914 187 SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	MONTEUX	5 518	215
SAINT DIDIER 1 155 3 SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	MORMOIRON	1 040	0
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS 304 1 SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 2 316 0 SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0	PERNES-LES-FONTAINES	4 914	187
VASSOLS SAINT-SATURNIN-LÈS- AVIGNON SORGUES SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON SUZETTE 90 0	SAINT DIDIER	1 155	3
SAINT-SATURNIN-LÈS- AVIGNON SORGUES SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON SUZETTE 99 0		304	1
AVIGNON SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON SUZETTE 99 0		504	1
SORGUES 8 722 155 SAINT-HIPPOLYTE-LE- GRAVEYRON 96 0 SUZETTE 99 0		2 316	0
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON SUZETTE 99 0		8 722	155
SUZETTE 99 0			0
		99	0
VEDENE 5 362 55	VEDENE	5 362	55



VENASQUE	543	0
VILLES-SUR-AUZON	812	0
TOTAL	77 821	1 781

La limite de qualité en plomb est de $10~\mu g/l$. Comme chaque année, un programme de suppression de ces branchements est réalisé.

Des analyses régulières sont réalisées par l'A.R.S., le Syndicat, SUEZ et SAUR.

En complément, le nombre de plomb restant est calculé à partir des plombs de l'année N-1 décomptés des renouvellements effectués par le délégataire ou le maitre d'ouvrage au cours de l'année.

Les fuites sur le réseau

BILAN DES RECHERCHES DE FUITES		
Communes	Nombre de fuites détectées	
ALTHEN DES PALUDS	4	
AUBIGNAN	1	
BEAUMES DE VENISE	3	
BEAUMONT DU VENTOUX	5	
BEDARRIDES	3	
BEDOIN	9	
BLAUVAC	3	
CARPENTRAS	21	
CHATEAUNEUF DU PAPE	4	
CRILLON LE BRAVE	2	
ENTRAIGUES	2	
FLASSAN	0	
GIGONDAS	0	
LA ROQUE ALRIC	4	
LA ROQUE-SUR-PERNES	1	
LAFARE	1	
LE BARROUX	4	
LE BEAUCET	0	
LE PONTET	12	
LORIOL-DU-COMTAT	3	
MALAUCENE	5	
MALEMORT DU COMTAT	0	
MAZAN	11	
METHAMIS	5	
MODENE	2	
MONTEUX	17	
MORMOIRON	6	
PERNES LES FONTAINES	16	
SORGUES	15	
ST DIDIER	1	
ST HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	4	
ST PIERRE DE VASSOLS	0	



ST SATURNIN LES AVIGNON	3
SUZETTE	1
VEDENE	4
VENASQUE	6
VILLES SUR AUZON	5
TOTAL	183

B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Ces indicateurs sont issus du décret 2007-675 du 2 mai 2007.

(*) producteur de l'information : Police de l'Eau

Intitulé indicateur /	Unité	2018	2019	2020	Malaucène 2020
Taux de conformité des analyses microbiologiques	0/0	100	100	99,7	100
Taux de conformité des analyses physico chimique	%	98,9	97,5	96,8	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120	90 72 Mt Serein	100 82 Mt Serein	100 82 Mt Serein	99
Rendement du réseau de distribution	0/0	71,8 81,26 Mt Serein	67,7 76,36 Mt Serein	70,37% 74,58% Mt Serein	72,27
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/jour	6,9 1,61 Mt Serein	8,52 1,40 Mt Serein	7,41 1,5 Mt Serein	9,05
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/jour	6,46 0,97 Mt Serein	7,88 0,87 Mt Serein	6,88 0,95 Mt Serein	5,21
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0/0	0,80	0,89	1,11	NC
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80	80	NC
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m³	0,0157	NC	0,92	0
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés	1,26	1,42	1,1	0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	heure	36	36	36	48
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	0%	86,4 100 Mt Serein	82,1 50 Mt Serein	97,3 100 Mt Serein	95,6



Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,56 1,24 Mt Serein	3,94 14,19 Mt Serein	4,03 9,26 Mt Serein	2,35
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	O/N	0	0	0	0
Taux de réclamations	nombre/ 1000 abonnés	7,95 43,5 Mt Serein	8,22 51,72 Mt Serein	11,87 50 Mt Serein	0

Quelques précisions:

- le rendement de réseau :

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.

Les contrats d'affermage ont prévu des engagements des délégataires afin d'améliorer ce rendement selon des modalités précises.

Le maintien des efforts d'investissement et de l'exploitation ont permis en 2020 de faire progresser les indicateurs relatifs à la performance des réseaux.

- la qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Ce contrôle s'effectue à différents niveaux et selon 64 paramètres (décret du 3 janvier 1989).



Statistiques sur la conformité en ressource

			Bulletir	ı	Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	12	0	0,00%	24	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico- chimique	14	0	0,00%	3 606	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	20	0	0,00%	100	0	0,00%
Surveillance	Physico- chimique	165	0	0,00%	1 367	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en production

		Bulletin Paramètre					·e
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	78	0	0,00%	408	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico- chimique	79	0	0,00%	5 317	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	19	0	0,00%	76	0	0,00%
Surveillance	Physico- chimique	52	3	0,30%	3 897	3	0,40%

En 2020, 3 non-conformités ont été mesurées lors des contrôles d'autosurveillance réalisés par le Délégataire sur l'eau produite à la station Basses Pessades, malgré la dilution avec le forage Giardini (molécule DEDIA).

Statistiques sur la conformité en distribution

		Bulletin				Paramèti	e
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	264	0	0,00%	1 358	0	0,00%



Statistiques sur la conformité en distribution												
			Bulletir	1		Paramèti	e:					
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme					
Contrôle sanitaire	Physico- chimique	265	1	1,10%	3 323	1	0,10%					
Surveillance	Microbiologique	122	0	0,00%	368	0	0,00%					
Surveillance	Physico- chimique	125	0	0,00%	647	0	0,00%					

Une non-conformité a été détectée sur le paramètre Plomb au robinet d'un branchement sur Pernes Les Fontaines. Le branchement a été renouvelé, le contrôle réalisé suite aux travaux n'a pas détecté de plomb.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007										
	Bulletin									
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité							
Microbiologique	342	0	100%							
Physico- chimique	93	1	98,9%							

Pour les communes de Gigondas et de Malaucène, le taux de conformité des eaux distribuées et traitées en 2020 (microbiologique et physico-chimique) est de 100%.

BILAN GENERAL

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 98,8% sur les paramètres physico-chimiques.

- La mise en place de périmètre de protection pour un contrôle à la source

Les points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.



II- LES INDICATEURS FINANCIERS (Hors Gigondas)

A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION

1. Presentation generale

L'exploitation du service ayant été déléguée à un délégataire, la tarification de la vente d'eau potable se décompose en trois parts :

La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part du délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et au délégataire comportent une prime fixe semestrielle calculée suivant le type et le calibre des compteurs et correspondant à l'abonnement au service (entretien du branchement, location du compteur, maintien du service de distribution) ainsi qu'une prime variable au m³ proportionnelle au volume d'eau consommé.

♦La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage. Les tarifs applicables au 31 décembre 2020 sont régis par la délibération 29 juin 2017, à savoir :

- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre inférieur à 60 mm : 25,00 € HT / an
- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre supérieur à 60 mm : 62,50 € HT / an
- Prime proportionnelle jusqu'à 1000 m³ d'eau consommés par an : 0,541 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

\$La part du Délégataire

Les conditions techniques et financières du service de distribution sont définies dans le cadre du contrat de délégation. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant voté en comité syndical.

\$La part des organismes publics

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

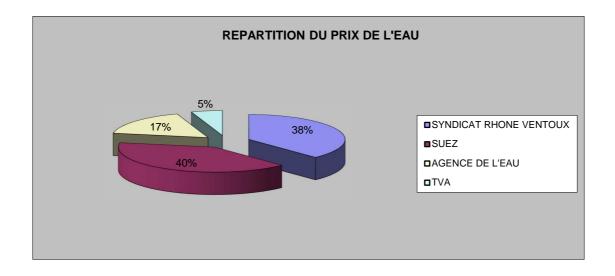


Part des organismes publics en 2020							
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA					
0,27	0,065	5,5%					

DEFINITION:

<u>Redevance lutte contre la pollution</u>: proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

<u>Redevance préservation des ressources en eau:</u> proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.





2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

TARIFS EAU FACTURE 120m3 TERRITOIRE SYNDICAL EVOLUTION 2020/2021

(01/01/2020 et 01/01/2021)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions règlementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

		Prix	Prix			
DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	unitaire	unitaire	Montant	Montant	Evolution
Die Habe Helv BB BB.Re	1,10	2020	2021	2020	2021	N/N-1
Part du délégataire						- 1, - 1 -
Abonnement annuel		10,80	10,96	21,60	21,92	1,48%
Consommation	120	0,6122	0,6210	73,46	74,52	1,44%
Part de la Collectivité			·			
Abonnement annuel		12,50	12,50	25,00	25,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,54	0,541	64,92	64,92	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0650	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de	120	0,2700	0,2800	32,40	33,60	3,70%
l'eau)	120	0,2700	0,2000	32,40	33,00	3,7 0 70
Sous-total eau hors TVA en €uros				225,18	227,76	1,14%
TVA à 5,5 %				12,39	12,53	1,14%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				237,57	240,29	1,14%
Soit le m3 TTC en €uros				1,9797	2,0024	1,14%
				Partie	Partie	2.1
Répartition du prix de l'eau pour 120m3				Fixe	Variable	%
Part du délégataire				21,92	74,52	
Part de la Collectivité				25,00	64,92	
TOTAL HT du prix du service				46,92	139,44	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)				-/-	, -	25,18%
(where of our zoor du millerie)						20,10,10

^{**} Délibération du 29 juin 2017



TARIFS EAU FACTURE 120m3 MONT SEREIN EVOLUTION 2020/2021

(01/01/2020 et 01/01/2021)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions règlementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

DISTRIBUTION DE L'EAU	МЗ	Prix unitaire	Prix unitaire	Montant 2020	Montant 2021	Evolution
		2020	2021	2020	2021	N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		91,21	91,06	182,42	182,12	-0,16%
Consommation (inférieur à 60m3)	60	5,0916	5,0829	305,50	304,97	-0,17%
Consommation (supérieur à 60m3)	60	4,7150	4,7070	282,90	282,42	-0,17%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		10,00	10,00	20,00	20,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,20	0,200	24,00	24,00	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0650	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de	120	0,2700	0,2800	32,40	33,60	3,70%
l'eau)		0,2.00	0,200	0, _ 0	00,00	,
Sous-total eau hors TVA en €uros				855,02	854,91	-0,01%
TVA à 5,5 %	1			47,03	47,02	-0,01%
1 VA a 3,3 %				47,03	47,02	-0,01 /0
TOTAL 120m3 TTC en €uros				902,04	901,93	-0,01%
					•	
Soit le m3 TTC en €uros				7,5170	7,5161	-0,01%
				Death	D. at	
Répartition du prix de l'eau pour 120m3				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				182,12	304,97	
Part de la Collectivité				20,00	24,00	
TOTAL HT du prix du service				202,12	328,97	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						38,06%



TARIFS EAU FACTURE 120m3 MALAUCENE EVOLUTION 2020/2021

(01/01/2020 et 01/01/2021)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions règlementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

DISTRIBUTION DE L'EAU	МЗ	Prix unitaire	Prix unitaire	Montant 2020	Montant 2021	Evolution
		2020	2021	2020	2021	N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		28,23	10,96	28,23	21,92	-22,35%
Consommation	120	0,3947	0,6210	47,36	74,52	57,33%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		12,50	12,50	25,00	25,00	0,00%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	0,54	0,541	64,92	64,92	0,00%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0930	0,0650	11,16	7,80	-30,11%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de	120	0,2700	0,2800	32,40	33,60	3,70%
l'eau)			ŕ	ŕ	ĺ	
Sous-total eau hors TVA en €uros				209,07	227,76	8,94%
TVA à 5,5 %				11,50	12,53	8,94%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				220,57	240,29	8,94%
	<u>I</u>	ı		<u> </u>		
Soit le m3 TTC en €uros				1,8381	2,0024	8,94%
					1	
Répartition du prix de l'eau pour 120m3				Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire				21,92	74,52	
Part de la Collectivité			_	25,00	64,92	_
TOTAL HT du prix du service				46,92	139,44	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)						25,18%

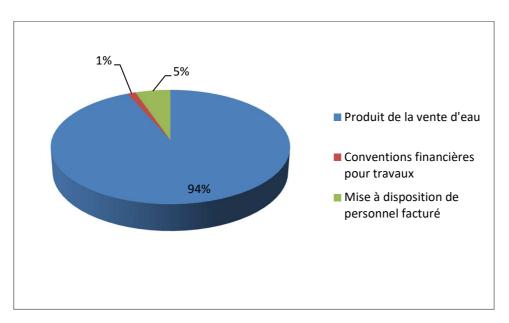
NB : A compter du 1^{er} janvier 2021, le contrat de délégation de service ayant pris fin avec la SAUR, le service de Malaucène a été intégré au contrat de délégation du reste du territoire, expliquant l'évolution du tarif du délégataire.



3. RECETTES D'EXPLOITATION:

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2020 à 8.037.512,22 €.

REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION:



\$\text{Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :}

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 6.993.115,12 €.

Les montants dégrevés

DEGREVEMENTS					
	2018	2019	2020		
Nombre de demandes reçues	610	889	794		
Nombre de demandes rejetées	231	357	309		
Nombre de dégrèvements accordés	379	532	485		
Montants dégrevés Syndicat (€)	223 798,31	228 028,71	153 900,46		
Volumes dégrevés (m3)	415 310*	398 424	287 376		

Pour les communes de GIGONDAS et MALAUCENE, aucune information n'a été transmise.

♦ Les conventions financières de participation aux travaux :

Les recettes perçues dans le cadre des conventions financières signées pour la réalisation d'extension de réseaux (particuliers, aménageurs publics et privés) se sont élevées à 94.295,32 €.

♦Les autres recettes d'exploitation :

Elles ont représenté un montant total de 298.348,99 € dont :

Les subventions d'exploitations pour : 36.217,00 €,

Les autres recettes d'exploitation pour 15.793,41 € (comprenant notamment les loyers issus des divers baux et les indemnités d'assurance),



Les produits exceptionnels pour 7.885,06 € (Pénalités de retard perçues).

Les autres produits de gestion courante pour 238.111,16 € (excédents de la section de fonctionnement suite au transfert de compétence de Malaucène et arrondis du prélèvement à la source) Les autres produits financiers pour 342,36 €

\$Les quotes parts des subventions d'exploitation

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 152.536,41 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

\$\text{Atténuation de charges de personnel :}

Remboursement assurance de personnel pour 8.133,98 €.

♥Mise à disposition de personnel facturé :

Remboursement par le service de l'assainissement collectif des salaires des agents selon la répartition à hauteur de 60 %, pour 398.859,18 €.

\$Remboursement charges à caractère général :

Remboursement par le service de l'assainissement collectif des charges à caractère général selon la répartition à hauteur de 60 %, pour 92.223,22 €.

B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 10.591.868,89 € HT et concernent notamment (supérieur à 50.000,00 €) :

- BEDARRIDES Quartier Roquette Réhabilitation du réseau d'eau potable : 80.624,23 €
- CARPENTRAS Réaménagement des bureaux : 63.844,32 €
- SORGUES Pont de l'Ouvèze Réorganisation du réseau d'eau potable : 98.201,48 €
- ENTRAIGUES Chemin de la Dragonette, ALTHEN PN4 à la Gare d'Althen, MONTEUX Réhabilitation du 450 : 119.968,80 €

Les opérations relatives à l'accord-cadre concernant les travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 1.044.405,45 € et concernent notamment :

ALTHEN	CHEMIN DE LA GRAVE EXTENSION	16 484,92
BEDARRIDES	ZONE DES GRENACHES EXTENSIONS	2 701,80
CARPENTRAS	AVENUE DU MOULIN RENOUVELLEMENT	1 390,00
CHATEAUNEUF DU PAPE	AV PASTEUR BARON LEROY	16 648,15
	RENOUVELLEMENT	
CHATEAUNEUF DU PAPE	AV DES AMANDIERS RENOUVELLEMENT	22 077,83
CHATEAUNEUF DU PAPE	CHEMIN BOIS DE LA VILLE RENOUVELLEMENT	22 244,32
LAFARE	RD 90 RENOUVELLEMENT	12 620,05
MALAUCENE	CHEMIN PONT VIEUX RENOUVELLEMENT	22 887,70
MALEMORT DU COMTAT	CHEMIN PARADISSE RENOUVELLEMENT	349 631,47
MALEMORT DU COMTAT	AVENUE DU DR TONDUT RENOUVELLEMENT	79 362,68



MONTEUX	AVENUE JEAN ROUFIOL RENOUVELLEMENT	7 438,17
MONTEUX	RUE DE PROVENCE RENOUVELLEMENT	4 527,09
MONTEUX	MAGALON RENOUVELLEMENT	13 000,20
SAINT HIPPOLYTE DE	QUARTIER LA GERINE RENOUVELLEMENT	19 661,64
GRAVEYRON		
SAINT SATURNIN	CHEMIN DES GALOUBETS EXTENSION	22 324,18
SORGUES	CHEMIN TOUT VENT RENOUVELLEMENT	404 344,22
VEDENE	CHEMIN DE DECLUNY RENOUVELLEMENT	578,28
VILLES SUR AUZON	AVENUE JEAN JAURES RENOUVELLEMENT	26 482,75

^{*}A noter que les extensions du réseau d'eau potable ont été financées par les demandeurs.

Les opérations relatives au marché à bons de commande – Programme de renouvellement de canalisations d'eau potable en vue de l'amélioration du rendement de réseau et suppression des branchements plombs ont représenté $5.983.415,22 \in$ et concernent notamment :

	,	
ALTHEN	ROUTE DE LA GRAVE EXTENSION	35 982,62
ALTHEN	CHEMIN TOUT BLANC EXTENSION	27 847,68
	AVENUE JEAN HENRI FABRE	
AUBIGNAN	RENOUVELLEMENT	81 381,18
LE BARROUX	ROUTE DE SUZETTE RENOUVELLEMENT	7 381,69
BLAUVAC	HAMEAU DE SAINTE FOY RENOUVELLEMENT	61 469,14
	CHEMIN DE SAINT ANDRE	
CARPENTRAS	RENOUVELLEMENT	5 626,08
CARPENTRAS/MAZAN	CHEMIN DE LA PEYRIERE RENOUVELLEMENT	377 167,56
	RUE DE LA TOUR ET DU PLAN	
CARPENTRAS	RENOUVELLEMENT	12 881,41
CARPENTRAS	RUE KENNEDY RENOUVELLEMENT	155 580,06
CARPENTRAS	AVENUE DE L'EUROPE RENOUVELLEMENT	85 462,27
	RUE SADOLET ET DUPLESSIS	
CARPENTRAS	RENOUVELLEMENT	146 796,66
CARPENTRAS	BOULEVARD GAMBETTA RENOUVELLEMENT	17 937,03
	RUES SOUVILLE ET MERMOZ	
CARPENTRAS	RENOUVELLEMENT	10 560,50
CARPENTRAS	CITE DU PARC RENOUVELLEMENT	30 796,38
CARPENTRAS	AVENUE PASTEUR RENOUVELLEMENT	539,38
CRILLON	CHEMIN DES CARRIERES RENOUVELLEMENT	7 781,54
	CHEMIN DU RESERVOIR, RD90	
LAFARE	RENOUVELLEMENT	7 685,15
MALEMORT/BLAUVAC	RD5 RENOUVELLEMENT	397 714,12
MALEMORT/BLAUVAC	CHEMIN PARADISSE RENOUVELLEMENT	320 660,27
	CHEMIN FONDS DE CLAPIER	
MODENE	RENOUVELLEMENT	25 891,12
MONTEUX	CHEMIN LA TAPY RENOUVELLEMENT	158 842,58
MORMOIRON	RD942 RENOUVELLEMENT	578 752,57
PERNES LES FONTAINES	RD 38 RENOUVELLEMENT	33 940,74
LE PONTET	AVENUE EMILE ZOLA RENOUVELLEMENT	335 935,24
LE PONTET	CITE JOFFRE RENOUVELLEMENT	48 518,42
	AVENUE ALFONSE DAUDET	,
LE PONTET	RENOUVELLEMENT	218 849,69
	AVENUE CHARLES DE GAULLE	
LE PONTET	RENOUVELLEMENT	1 816,62

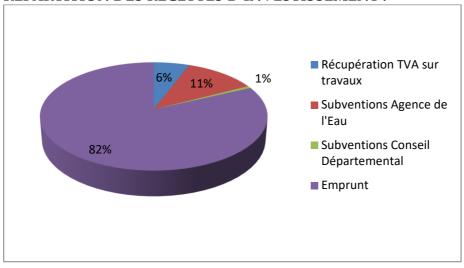


LE PONTET	ROUTE DE CARPENTRAS RENOUVELLEMENT	112 960,33
LA ROQUE ALRIC	RELEVES TOPO RENOUVELLEMENT	3 240,00
SAINT PIERRE DE VASSOLS	CHEMIN DU PICAILLE RENOUVELLEMENT	40 405,02
SORGUES	ROUTE D'ENTRAIGUES RENOUVELLEMENT	134 813,11
SORGUES	PLAN EST RENOUVELLEMENT	139 858,37
SORGUES	RUE MARCEL SEMPAT RENOUVELLEMENT	32 824,68
SORGUES	CHEMIN LANGEVIN RENOUVELLEMENT	191 719,80
	RUE DU CAIRE ET GRANGE ROUGE	
SORGUES	RENOUVELLEMENT	422 543,03
	CHEMIN DU GRAND GIGOGNAN ET	
SORGUES	VAUCROZE RENOUVELLEMENT	308 255,03
SORGUES	RD138 RENOUVELLEMENT	9 450,91
	PLANS TOPO ET CONVENTIONS	
SORGUES	GEOTECHNIQUE RENOUVELLEMENT	25 721,00
SORGUES BEDARRIDES		
MONTEUX	POINTS SENSIBLES RENOUVELLEMENT	17 502,54
VEDENE	AVENUE PASTEUR RENOUVELLEMENT	361 544,02
VENASQUE	CHEMIN DE L APPIE RENOUVELLEMENT	341 654,61
VILLES SUR AUZON	CHEMIN SAINT MARC RENOUVELLEMENT	42 625,00
VILLES SUR AUZON	ROUTE DE FLASSAN RENOUVELLEMENT	604 500,07

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2020 à 25.233.457,92 €.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT:



\$EMPRUNT :

Déblocage d'un emprunt à hauteur de 9.000.000,00 €

<u>SLES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</u>

Le montant des subventions et participations affectées à des travaux ou acquisitions s'est porté en 2020 à 1.342.661,01 € attribuées à hauteur de :

- 71.065,01 € par le Conseil Départemental
- 1.271.596,00 par l'Agence de l'eau



♥ CREANCE SUR AUTRE COLLECTIVITE:

Avance de trésorerie qui a été remboursé dans l'année pour le budget de Gigondas pour 300.000,00 €

♥ IMMOBILISATION EN COURS :

Remboursement d'acomptes pour 43.644,08 €

\$LA TVA RECUPEREE SUR LES TRAVAUX REALISES

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 634.349,98 €

\$AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au titre de l'exercice 2020, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 1.707.131,82 €.

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations : 4.466.286,01 €

Opérations pour ordre : 7.739.385,02 €

3. LES BRANCHEMENTS PLOMB

Branchements supprimés ou modifiés en 2020		Restant à supprimer ou modifier au 1er janvier 2021			
Nombre	%	Nombre	%		
161	9%	1 781	2,30%		

4. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre 2020 : 20.903.295,05 €

Annuités acquittées en 2020 : 2.453.669,84 €

dont:

Capital: 1.941.721,34 €
 Intérêts: 511.948,50 €

◆ Durée d'extinction de la dette : 3,40 ans



C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION

OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

Au cours de l'année 2020, aucune nouvelle action n'a été menée par le Syndicat Rhône Ventoux dans le domaine de l'eau potable.



III) LES INDICATEURS FINANCIERS DE GIGONDAS

La commune de Gigondas disposant d'un budget annexe spécifique, les données financières sont distinctes.

A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION

1. Presentation generale

Par délibération du 18 décembre 2019, la commune de GIGONDAS a manifesté son intention de confier la compétence eau potable au syndicat Rhône Ventoux à compter du 1er janvier 2020.

Le service est une Régie qui est chargée de l'exploitation de ce service.

♦La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part se compose en deux parts :

Une part exploitation qui englobe les conditions techniques et financières du service de distribution de l'eau potable aux usagers.

Une part investissement qui permet de financer tous les travaux nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2020 sont régis par la délibération 19 décembre 2019, à savoir :

Les tarifs domestiques seront les suivants au 1er janvier 2020 :

Prime fixe annuelle HT: 71,10 €

Prix au m3 HT : 2,351 €

Dont:

Part exploitation:

Prime fixe annuelle HT: 46,10 €

Prix au m3 HT : 1,81 €

Part investissement:

Prime fixe annuelle HT: 25,00 €

Prix au m3 HT : 0,541 €

Les tarifs industriels ou agricoles seront les suivants au 1er janvier 2020 :

Prime fixe annuelle HT: 350,70 €

Prix au m3 HT : 1,48 €

Dont:

Part exploitation:

Prime fixe annuelle HT: 325,70 €

Prix au m3 HT: 0,939 €

Part investissement:

Prime fixe annuelle HT: 25,00 €

Prix au m3 HT : 0,541 €



Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

♦La part des organismes publics

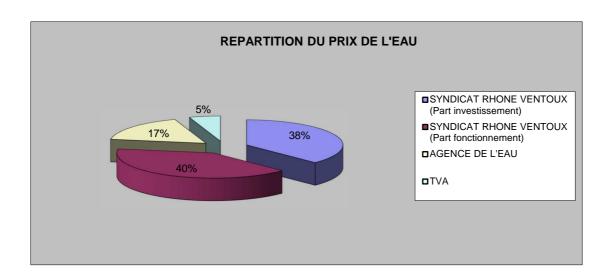
Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2020				
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA		
0,27	0,06	5,5%		

DEFINITION:

<u>Redevance lutte contre la pollution</u>: proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.

<u>Redevance préservation des ressources en eau:</u> proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.





2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

TARIFS EAU FACTURE 120m3 GIGONDAS EVOLUTION 2020/2021

(01/01/2020 et 01/01/2021)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions règlementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

DISTRIBUTION DE L'EAU	МЗ	Prix unitaire 2020	Prix unitaire 2021	Montant 2020	Montant 2021	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel			10,96		21,92	
Consommation	120		0,6210		74,52	
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		71,10	12,50	71,10	25,00	-64,84%
Consommation de 0 à 1000 m3	120	2,35	0,541	282,12	64,92	-76,99%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0683	0,0650	8,20	7,80	-4,83%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de	120	0,2700	0,2800	32,40	33,60	3,70%
l'eau)	120	0,2,00	0,2000	02/10	00,00	37. 070
Sous-total eau hors TVA en €uros				393,82	227,76	-42,17%
TVA à 5,5 %				21,66	12,53	-42,17%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				415,48	240,29	-42,17%
	•	•				
Soit le m3 TTC en €uros				3,4623	2,0024	-42,17%
Répartition du prix de l'eau pour 120m3				Partie	Partie	%
Repartition du prix de reau pour 120110				Fixe	Variable	/0
Part du délégataire 21,92 74,52						
Part de la Collectivité 25,00 64,92						
TOTAL HT du prix du service 46,92 139,44						
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)					25,18%	

^{**} Délibération du 19 décembre 2019

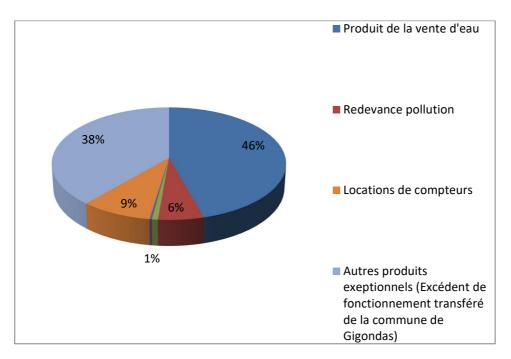
NB: Evolution de la facture liée à l'intégration du service de Gigondas au périmètre affermé du contrat de D.S.P. du syndicat à compter du 1er janvier 2021



3. RECETTES D'EXPLOITATION:

Les recettes d'exploitation se sont élevées pour l'année 2020 à 332.788,39 €.

REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION:



♥Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 151.908,41 €

♦La redevance pollution domestique :

Les recettes perçues dans le cadre de la redevance pollution domestique se sont élevées à 19.025,01 €.

\$Location de compteur : 29.719,80 €

♦Les autres taxes et redevances :

Elles ont représenté un montant total de 2.454,90 €

♦Travaux : 940,00

\$Modernisation des réseaux : 155,85 €

\$Les autres produits exceptionnels:

Elles ont représenté un montant total de 128.584,42 € (Transfert résultat d'exploitation commune de Gigondas)



B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

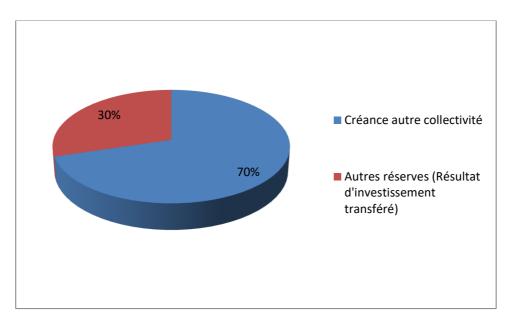
1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à 95.522,58 € HT Vallée du Trignon pour 83.252,10 € Branchement eau potable pour 12.270,48 €

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se sont élevées pour l'année 2020 à 546.994,33 €.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT:



♦ <u>CREANCE SUR **COLLECTIVITE**</u>: Avance de trésorerie de 300.000 € du budget de l'eau du territoire du syndicat au budget de l'eau de Gigondas, montant remboursé dans l'année 2020

3. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre 2020 : 757.770,27 €

Annuités acquittées en 2020 : 43.128,76 €

dont:

Capital: 17.379,03 €
 Intérêts: 25.749,73 €

♦ Durée d'extinction de la dette : 3,14 ans



ANNEXE

NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AIDES





00000

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux 595, chemin de l'hippodrome CS 10022

84201 CARPENTRAS CEDEX

Tél.: 04.90.60.81.81 Fax: 04.90.63.52.95

Courriel: contact@rhone-ventoux.fr

